

## 2<sup>ème</sup> commission n° 4

### Conseil Départemental Réunion du 13 octobre 2025

#### Fonds Social Européen Plus – Subvention Globale 2022-2027 Avenant 2026-2027

Le présent rapport a pour objet de vous proposer de poursuivre l'engagement du Département dans la gestion des crédits européens relevant du Programme National Fonds Social Européen Plus (PN FSE+) pour les années 2026-2027.

Le Département assure en effet, par délégation de l'État, la gestion des crédits européens FSE+ relevant des Priorités 1 et 2 du PN FSE+, concourant à l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et à l'insertion sociale des plus vulnérables :

- Priorité 1 : Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale

Elle permet le financement d'actions concourant à l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi :

- Objectif Spécifique H (OSH) - Favoriser l'insertion et l'inclusion active, dont l'objectif est de structurer les parcours d'insertion en mobilisant l'ensemble des solutions nécessaires, telles que la levée des freins sociaux ou l'insertion par l'activité économique dans un objectif d'insertion professionnelle,
- Objectif Spécifique L (OSL) - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion pour permettre un accompagnement social des plus vulnérables. Il vise à permettre la mise en oeuvre d'actions déconnectées d'un objectif immédiat d'accès à l'emploi, soit qu'il s'adresse à des publics trop éloignés de l'emploi nécessitant une remobilisation sociale préalable, soit qu'il s'adresse à des publics qui ne sont pas sur le marché de l'emploi (enfants par exemple),
- Priorité 2 : Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative

Objectif Spécifique A (OSA) - Insertion des jeunes et soutien à l'apprentissage et l'alternance. Les actions éligibles sont celles favorisant l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi (accompagnement social et/ou professionnel, actions de repérage, de diagnostic, de remobilisation, etc.).

Par courrier en date du 22 avril 2022, M. le Préfet de Région avait fait connaître l'enveloppe qui serait ainsi dédiée en gestion au Département de la Côte-d'Or, à savoir 12 395 000 € sur l'ensemble des priorités pour la totalité de la période 2022-2027 (hors Assistance Technique – AT), se répartissant entre :

- une « tranche ferme » de 8 676 500 € pour la période 2022-2025, la seule formellement contractualisée jusqu'à présent,
- et une « partie additionnelle » de 3 718 500 € pour 2026-2027 fonctionnant comme une réserve de performance.

Dans le cadre du Dialogue de Gestion avec l'État qui a eu lieu en juillet dernier, j'ai eu confirmation du montant additionnel de crédits FSE+, que le Département pourrait gérer sur la période 2026-2027, à hauteur de 3 718 500 € tel qu'initialement envisagé.

Toutefois, le montant par Priorité n'est à ce jour pas encore connu, les services de l'État procédant à un remaquetage à l'échelle des huit Départements de Bourgogne - Franche-Comté, afin de pouvoir notifier les enveloppes susceptibles d'être mobilisées pour chacun des Départements Organismes Intermédiaires (OI), en tenant compte des besoins identifiés.

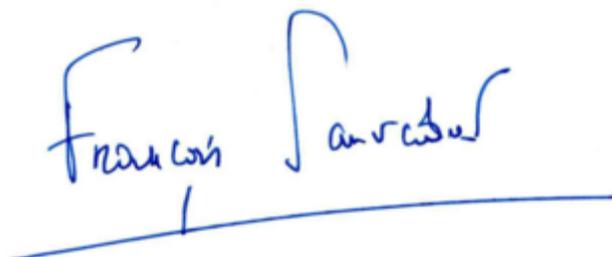
Un rapport d'information vous sera présenté dès connaissance des montants fléchés par Priorité, avec l'ensemble des documents de gestion (Descriptif de Gestion et de Contrôle...), tenant compte des orientations de programmation envisagées pour répondre aux obligations du Département en tant qu'OI en matière notamment de cibles de performance.

**En conclusion, il vous est proposé :**

- **d'approuver l'engagement du Département dans la gestion par délégation du FSE+ au titre du Programme National FSE+ 2022-2027 géré par l'État, pour la période 2026-2027,**
- **de m'autoriser à déposer un avenant à la convention de subvention globale, portant sur l'ensemble des crédits pouvant être alloués au Département au titre des priorités 1 et 2 pour 2026-2027, à hauteur de 3 718 500 €,**
- **de m'autoriser à signer et à déposer la demande d'avenant correspondante auprès de M. le Préfet de Région via l'applicatif « MaDémarcheFSE+ »,**
- **de m'autoriser à signer tous les actes afférents à la gestion de cet avenant.**

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président



François SAUVADET  
Ancien Ministre